

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

N° d'ordre : DEL 44-11-2023

Objet de la délibération :

Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements pour 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Votants : 21

Date de la convocation :

21/11/2023

Date de publication en ligne :

01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre 2023 à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Arnaud JULIEN, qui donne pouvoir à Francine JACQUET Thierry GUEFFIER qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Absents : Christiane CHILLAN et Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laurence ROQUES

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des ressources humaines du 14/11/2023,

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCORDE son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif précédent selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Montant voté 2023	Autorisation 25% 2024	Nature des dépenses
20	60 650.00	15 162.50	Frais d'études et licences
21	459 180.00	114 795.00	Acquisitions diverses d'investissement, travaux bâtiment ou voiries
23	530 000.00	132 500.00	Travaux en cours pour marché en cours

Fait à ABLIS, le 01/12/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).